



SISE Newsletter Aviation Security

OFAC SISE-2014-04

30 octobre 2014

SISE est l'abréviation désignant la section Mesures de sûreté de l'Office fédéral de l'aviation civile (OFAC).
<http://www.bazl.admin.ch/org/organisation/index.html?lang=fr>

Exigences légales :

La législation européenne et le NASP introduisent un code de sûreté supplémentaire, le code SPX/RA. Cette nouveauté permet aux agents habilités de former un expédition de fret à partir de marchandises qui, à leur arrivée chez l'agent, n'étaient pas identifiées comme fret aérien. Le code SPX/RA indique que le statut de fret aérien a été conféré à ces marchandises par l'agent habilité dans ses entrepôts sécurisés et qu'elles doivent dès lors être protégées. Il n'est pas nécessaire qu'elles proviennent d'un chargeur connu. Lorsque seul du fret aérien est traité dans un entrepôt, le code SPX/RA ne peut être utilisé.

Formation et cours :

Néant

Nouveaux documents :

La nouvelle version du NASP paraîtra le 1^{er} novembre 2014. Chaque site des agents habilités recevra le NASP sur CD-ROM. Il sera envoyé aux responsables de la sûreté attitrés. L'ancien CD-ROM devra être détruit en bonne et due forme ou retourné à l'OFAC.

Retour d'expérience :

Lorsqu'un agent habilité est certifié en tant qu'opérateur économique agréé (OEA), les douanes sont en droit d'exiger de consulter son programme de sûreté sans demander au préalable l'autorisation de l'OFAC.

Divers :

Les visites d'autorités étrangères sont à annoncer sans faute à l'OFAC. Les agents habilités ou chargeurs connus qui seraient approchés par une autorité étrangère en vue d'une visite en Suisse doivent renvoyer l'autorité en question à l'OFAC.

Contact :

holger.caspari@bazl.admin.ch /

jonathan.zimmerli@bazl.admin.ch

Office fédéral de l'aviation civile

Adresse postale : **CH-3003 Berne**

Siège : Mühlestrasse 2, 3063 Ittigen

Tél. +41 58 465 80 39/40, fax +41 58 465 80 32

www.bazl.admin.ch

certifié ISO 9001